

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an..... 3 fr. 50
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

AVIS AUX LECTEURS

M. HUBY a l'honneur de prier sa Clientèle de ne pas attendre le moment de la fin d'année pour faire ses commandes de Cartes de visite et Enveloppes. afin de lui permettre de mieux soigner l'impression et éviter l'encombrement qui a toujours lieu à cette époque.
CARTES DE VISITE, beau vélin blanc, avec jolie boîte, depuis 1 fr. 25.
CARTES DE VISITE, beau bristol transparent, depuis 1 fr. 50.
ENVELOPPES, depuis 0 fr. 60
A titre gracieux, les Abonnés du « Journal de Nanterre » auront droit à une diminution de 0 fr. 25 par cent de cartes commandé, à partir de 1 fr. 50.

PRIME EXCEPTIONNELLE

A tous les nouveaux abonnés du « Journal de Nanterre » il sera offert jusqu'au 15 janvier, un cent de Cartes de Visites, magnifique bristol transparent grandeur bon ordinaire, au prix de 1 fr. 75 au lieu de 2 fr. 25.

(Voir à la 3^e page, un spécimen de quelques caractères.)

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

DE LA
Séance du 3 Décembre 1897

Application de l'art. 54 de la loi du 5 avril 1884

L'an mil huit cent quatre vingt dix-sept, le vendredi 3 décembre, à 9 heures du soir, le Conseil municipal de Nanterre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de M. Hennape, maire.
M. le Président donne la parole à M. Blocquaux, secrétaire de la présente session, qui procède à l'appel nominal.

Etaient présents :
MM. Hennape, maire; Rotty et Nézet Laurent, adjoints; Vanier, Doublet, Caroni, Mothé, Boux, Cassier, Beaudé, Lebouvier, Roy, Noël, Blocquaux, Clément, Duval, Picard, Wulfrand et Blusson.
Excusé: Bibaut.
Absents: MM. Leclerc, Carthery, Billiard.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du 25 novembre 1897, lequel est adopté sans observations.

Projet de Construction de Groupes scolaires et agrandissement de l'Ecole des Garçons — Adoption

M. le Président soumet au Conseil le dossier relatif au projet d'établissement de construction de deux groupes scolaires et d'agrandissement de l'école des garçons. Il fait passer les plans et devis et invite ensuite le Conseil à délibérer à ce sujet :

Le Conseil, Considérant que les Ecoles de Nanterre sont notoirement insuffisantes. Que les enfants ne peuvent être reçus dans les écoles à cause de l'encombrement et de l'exiguïté des classes. Considérant que vu l'étendue du territoire, les enfants du quartier avoisinant Puteaux et du Petit-Nanterre ne peuvent avoir accès dans l'Ecole communale. Qu'il y a lieu par ces motifs, d'appeler la bienveillance de l'Etat pour que la loi sur l'instruction gratuite laïque et obligatoire soit observée. Que les sacrifices que vient de s'imposer la commune pour l'instruction de ses enfants sont, vu son budget, relativement très importants. Que d'autre part il est à remarquer que la commune n'a pas d'octroi; qu'elle a toujours refusé l'établissement de cet impôt vexatoire, coûteux et nuisible, notamment pour l'industrie, le commerce, et la classe ouvrière. Que l'Etat au point de vue du principe, ne peut qu'encourager la commune dans cette voie en lui procurant les moyens de faire face en partie aux dépenses pour la construction de ces Ecoles. Que le département a, de ce chef, économisé pour sa maison départementale, près d'un million de droits à percevoir et qu'il y aurait, actuellement, une économie annuelle de plus de 30,000 fr.

Par ces motifs :
Le Conseil, Après examen de toutes les pièces du dossier et notamment de la correspondance de l'administration supérieure de l'Instruction publique, laquelle met en demeure la commune de Nanterre de décréter : 1^o deux sous groupes; l'un au Petit-Nanterre, qui sera occupé par une grande partie des enfants de la maison, l'autre près de Puteaux, 2^o d'agrandir son école principale.

Tenant compte de la situation financière de la commune.

Accepte les plans, devis et emplacements proposés par la Commission pour la création de sous-groupes et l'agrandissement de son école principale dont la dépense est évaluée après rabais à la somme de 600,000 francs et, pour faire face à cette dépense, sollicite de l'Etat une subvention de moitié et du département l'autre moitié.

Impasse du Quignon

Le Conseil arrête définitivement l'affaire de l'impasse du Quignon pour le paiement de la dépense de la manière suivante :
Indemnité à M. Silvy..... 3550
— M. Lebouvier..... 500
Travaux d'égoût et de viabilité..... 1535
Honoraires de direction..... 100
Total..... 5985

Taxe de Balayage

M. le Président, après avoir expliqué l'avantage d'une taxe de balayage, demande qu'une Commission de quatre membres soit nommée pour étudier cette question et s'informer auprès des communes, où cette taxe est déjà établie de la manière dont elle fonctionne. Sont nommés au scrutin : MM. Mothé, Roy, Lebouvier, Baudé.

Réclamations à la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest

Après explications très judicieuses données par MM. Rotty et Beaudé sur diverses améliorations à réclamer de la Compagnie, notamment pour un abaissement du prix d'abonnement, une commission de trois membres est nommée pour présenter à la compagnie les desiderata de la commune.

M. Hennape fait remarquer également que la compagnie devrait éclairer suffisamment les wagons de 2^e classe, sur notre ligne, afin de permettre aux voyageurs d'utiliser le temps du parcours à la lecture de leur journal.

Sont nommés pour faire partie de cette commission: MM. Rotty, Lebouvier et Roy.

Vœu à adresser à l'Etat pour le repavage de la rue St-Germain

Le Conseil charge l'Administration d'adresser un vœu à l'Etat, demandant le repavage de la route 190 (rue Saint-Germain), dont le pavé est dans un état déplorable et que ce travail ait lieu le plus tôt possible.

Mise en viabilité des rues Paul-Bert et du Sergent-Bobillot

La discussion sur la mise en viabilité des rues Paul-Bert et du Sergent-Bobillot est ajournée à une prochaine séance.

Etablissement de Fontaines d'eau de source

Le Conseil décide l'établissement d'une fontaine d'eau de source à l'école maternelle et au coin de la rue de l'Ouest et de la rue Thomas-Lemaître.

Le crédit nécessaire à ces installations sera pris sur celui alloué pour travaux d'eaux de source.

Abreuvoir

Le Conseil décide que des devis et plans seront demandés à M. Valez, architecte, pour établir l'abreuvoir au coin de la rue du Mont-Valérien et de la rue des Suisses.

Dégagement de l'Eglise

Le Conseil décide qu'un rapport sera établi par M. Valez, architecte de la ville, et qu'une délibération sera prise ensuite avec indication des conditions auxquelles un arrangement pourrait intervenir entre la Commune et la Fabrique paroissiale.

Halte des Fontanelles

Le Conseil, sur la proposition de M. M. Rotty, émet un vœu pour que la C^{ie} des Tramways de Paris à Saint-Germain rétablisse la halte des Fontanelles.

Classement du Chemin des Sorins et de divers chemins ruraux

Le Conseil décide que pour le classement du chemin des Sorins, un plan d'alignement sera établi et présenté à son approbation. Un tableau d'autres chemins ruraux à classer également sera aussi dressé.

Trottoir de la rue Saint-Denis

L'observation présentée par M. Blocquaux au sujet de l'avancement du trottoir sur la voie publique qui est un danger pour les piétons est renvoyée à l'Administration qui fera le nécessaire.

Taxe sur les Commerçants étrangers à la commune venant prendre des commandes à domicile

M. Hennape propose d'examiner s'il est possible d'établir une taxe pour les grands magasins, épiciers, ou négociants quelconques, étrangers à la Commune, qui viennent prendre des commandes à domicile, faisant ainsi le plus grand tort au commerce local.

soldats. Et, malgré tout, il faut attendre encore pour voir si ces Parisiens enfiévrés renonceraient à cette résistance sans issue...

Le 23 novembre, M. de Molke se fâche sérieusement, et son indignation contre les hommes qui ont l'outrecuidance de ne pas désespérer de la Patrie est vraiment curieuse :

« Toute l'armée française est prisonnière en Allemagne et il y a aujourd'hui plus de belléphants en armes contre nous qu'au début de la campagne! La Belgique, l'Amérique et l'Angleterre livrent des armes sans relâche. S'il arrivait aujourd'hui un million de fusils nous aurions en quelques jours devant nous un million de Français de plus!... Le terrorisme des avocats appelle sous les drapeaux tout ce qui a moins de quarante-six ans. Famille, foyer, pays natal, il faut tout quitter... Cette manière d'entendre la guerre est particulièrement cruelle pour le pays qui mettra bien du temps à se relever. Peu importe à des hommes qui veulent avant tout détenir un pouvoir sur la légalité duquel ils n'osent point consulter la nation!... »

Le 3 février, la capitulation de Paris n'a pas apaisé toutes ses alarmes :

« Tu auras appris par les journaux la nouvelle d'un armistice de trois semaines. Nous occupons tous les forts. Paris n'est plus qu'une vaste prison où nous tenons en surveillance l'armée capturée. Pas un Français armé ne peut en sortir et pas un de nous n'y peut entrer. En attendant, nous tenons toutes les défenses de la place et si l'armistice n'aboutit pas à la paix, il est en notre pouvoir de changer en un moment de décembre la plus orgueilleuse cité de l'univers et de mettre fin aux arrièrages de vivres que nous avons consentis. Toutes les armées françaises étant battues et un tiers du territoire occupé par nous, on pourrait peut-être attendre de ces gens quelque docilité à subir l'inévitable et à ne pas s'obstiner sans espoir. Mais les Français sont à ce point esclaves de la phrase, qu'il ne faut compter sur rien. Une douzaine d'orateurs passionnés pourront « entraîner toute l'Assemblée nationale » aux résolutions les plus extrêmes. Déjà, un manifeste de Gambetta réédite son vieux refrain contre les barbares et prêche la guerre à outrance. Si les autres membres de ce gouvernement vagabond s'unissent à lui, nous aurons deux pouvoirs devant nous et bientôt vingt, c'est-à-dire aucun. Le pays est menacé d'anarchie. Aussi devons-nous nous tenir prêts à reprendre la guerre et dans ce cas, nos hommes qui sont exaspérés déjà deviendront terribles... »

(La suite au prochain numéro.)

Le Directeur-gérant : E. HUBY.

Etude de M^e DUMESNIL, notaire à Rueil, près Paris (S.-et-O.)

Adjudication sur Licitation Volontaire

MÊME SUR UNE SEULE ENCHÈRE
En l'étude et par le ministère de M^e Dumesnil, notaire à Rueil

LE SAMEDI 11 DÉCEMBRE 1897
à 2 heures de relevée

1^o UNE MAISON

sise à Rueil, rue des Bois, 37.
Mise à prix 5,500 fr.

2^o 1 ARE 42 CENT. DE TERRE

terroir de Rueil
lieudit les Vaussourds
Mise à prix 25 fr.

3^o 1 Are 87 Cent. de Terre

terroir de Rueil
lieudit le Clos-Beauregard
Mise à prix 70 fr.

4^o 2 hectares 83 a. 68 c.

DE TERRE
terroir de Vileneuve-le-Comte (S.-et-M.)
lieudit la Petite-Noue
Mise à prix... 5.000 fr.

ENTRÉE EN JOUISSANCE IMMÉDIATE
S'adresser pour tous renseignements à M^e DUMESNIL, notaire.

V. RAGOT

MÉDECIN - VÉTÉRINAIRE
Successor de M. BARD

1, Rue des Bois, 1
RUEIL

STATION TRAMWAYS RUEIL-VILLE
Avant 9 h et de 1 h. à 2 h.

GRAND MAGASIN DE CHAUSSURES

56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
Ancienne Maison FROMONT

MAUMONT, Succ^r

Chaussures de Fatigue et de Luxe
Spécialité pour dames, fillettes et enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.

Bachelet père

ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
76, Rue du Chemin-de-Fer
NANTERRE

A LOUER

Boulevard de la Seine, 8
à l'angle de la rue de Beçons
A NANTERRE
et à deux minutes de la Gare
VUE SPLENDIDE
BEAUX PETITS
APPARTEMENTS
et logements
EAU & GAZ

AVIS AUX CONSTRUCTEURS

SABLE A VENDRE à 0 fr. 75 et 1 fr. le mètre, pris à la carrière.
S'adresser Cabaret du Coq d'Or, à Laborde-Montesson.

PANAMA A LOTS

Tirage le 15 Décembre
Gros Lot : 500,000 francs
Envoyer 2 fr. pour recevoir un numéro à option

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

Tirage le 27 Décembre
Gros Lot : 100,000 francs
Envoyer 1 fr. pour recevoir un numéro à option

BANQUE DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE

Fondée en 1883
18, RUE DE PROVENCE. — PARIS

VINS NATURELS.

Les personnes qui croient se pas pouvoir se procurer du bon vin à Nanterre, sont dans l'erreur, pour ma part, je peux leur assurer que tous les vins que je vends au n^o 5 de la rue du Chemin-de-Fer, au litre et en fûts, sont de provenance directe de propriétaires, et, par conséquent naturels. Il s'en trouve pour tous les goûts et pour toutes les bourses, depuis 56 fr. la pièce jusqu'aux prix les plus élevés, les meilleurs crus de Carthage, Bordeaux, Bourgogne et du Midi. Le grand succès qu'obtient ma maison vient de ce qu'elle livre toujours les mêmes vins. — Garrette, 5, rue du Chemin-de-Fer.



PRÊTS

sur signature, à toutes personnes solvables.
Discrétion. — Ecr. Caisse d'Escompte, 10, rue Joubert. Paris.

M^r & M^{me} PÉRARDEL

AGENCE
DE
Mente et Location de Maisons

29, Boulevard du Couchant
NANTERRE

G. A. BARON

Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or — Paris 1895

TRAVAUX DE PRÉCISION
Pièces de tours sur bois et surtout métaux
Travail à Façon

USINE A VAPEUR
Installation, neuf et entretien d'usines
en tous genres

Bicyclettes et Tandems sur commande
Location

Réparation de Machines en tous genres
Ci-devant, 7, Rue du Chemin-de-Fer
Transféré actuellement :
15, Rue Saint-Germain, 15
NANTERRE (Seine)

A LA COIFFURE MODERNE

GRANDS SALONS DE COIFFURE
DE LA GARE

E. CAUCHOIS

Professeur diplômé
des Ecoles et Académie de Coiffure
de Paris

82, Rue du Chemin-de-Fer, NANTERRE (Seine)

POSTICHES, PARFUMERIE
Articles de Toilette
VOILES & PARURES DE MARIÉES
VENTE & LOCATION
PRIX MODÉRÉS

CHAPELLERIE DES ÉLÉGANTS
POSE DE CRÈPE
Coup de Fer instantané
Cravates et Boutons de Chemises

SALON & ENTRÉE SPÉCIALE POUR DAMES & L'APPLICATION DE LA TEINTURE

SCULPTURE SUR PIERRE, BOIS, MARBRE

Modelage, Dessin, Ornementation

H. BLAMPAIN FILS

SCULPTEUR
NANTERRE — 3, Avenue de la République, 3 — NANTERRE

PLAFONDS ET CORNICHES EN STAFF
Décorations d'intérieur, Cartons-Pierre et Plâtre
MODÈLES POUR LA FONTE ET LE BRONZE

USINE A GAZ DE RUEIL

Prix à l'usine Rendu en cave

N ^o 0.....	1 fr. 40	1 fr. 50	Livraison à domicile
N ^o 1.....	1 fr. 30	1 fr. 40	dans les 24 heures
N ^o 2.....	1 fr. 20	1 fr. 30	de la commande
Grésillon....	1 fr. 00	1 fr. 10	

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 5 centimes.
Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 10 centimes.

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle..... 1 fr. 25
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle..... 1 fr. 50

NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

Imp. E. HUBY, 36, rue St-Germain, à Nanterre. et 22, rue de Maurice à Rueil.

L'étude de cette question est renvoyée à l'examen de la commission des finances.

Commissariat de Police

Le Conseil autorise M. Hennape à demander à la préfecture de police, un poste permanent à Nanterre, sous la surveillance de M. le commissaire de police de Puteaux.

M. Hennape rappelle notamment, à cette occasion, en quelques mots, la tentative de vol qui a eu lieu, dernièrement, chez Mme Stora, que le *Journal de Nanterre* a relaté, et qui n'a échoué que grâce à la courageuse attitude de quelques concitoyens et en particulier de M. Bidron, secrétaire de la Mairie, qui n'a pas hésité un seul instant à accompagner, chez elles, Mmes Stora, et à faire la visite de leur maison, sans s'occuper des risques qu'il y pouvait courir.

Il demande que le Conseil s'associe aux félicitations qu'il adresse à ces courageux citoyens, que ces paroles et le récit de l'affaire soient inscrites au procès-verbal de la séance.

A l'unanimité le Conseil s'associe aux paroles de félicitations prononcées par le Maire et vote l'inscription au procès-verbal.

Fête populaire municipale

M. Hennape propose au Conseil un projet de fête dite *Fête de la Reconnaissance envers les Bienfaiteurs de la Commune* et demande que sa proposition soit renvoyée à l'examen de la commission des fêtes.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

FÊTE ANNUELLE DES SAPEURS-POMPIERS

La fête annuelle en l'honneur de la Sainte-Barbe a été cette année couronnée d'un brillant succès.

La grande salle de M. Tragin, était merveilleusement décorée de guirlandes de papier multicolore, de fleurs, de plantes et de drapeaux, et nous pouvons adresser, en toute sincérité, des compliments mérités, aux habiles décorateurs qui savent si bien allier les engins et agrès et en faire, avec beaucoup de goût, des trophées changeant tous les ans d'aspect.

Plusieurs dames avaient accepté l'invitation de la Subdivision et rehaussaient de leur présence l'éclat de ce banquet où près de 80 convives se pressaient.

Au champagne, M. Rotty, lieutenant commandant la subdivision prononce l'allocation suivante :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec des accents vibrants, que la subdivision des Sapeurs-Pompiers de Nanterre, que j'ai l'honneur de commander, me transmet ses remerciements, pour en faire part aux autorités communales et à Messieurs les membres honoraires.

J'y joins personnellement les miens, en vous exprimant tout le plaisir, que votre présence me fait éprouver.

Votre sollicitude si grande, ne nous a jamais fait défaut, et je tiens à en rendre ici publiquement le témoignage.

La subdivision des Sapeurs-Pompiers, qui est l'objet de votre bienveillance, s'efforcera de s'en montrer toujours

digne, et à la justifier par son dévouement et son esprit d'abnégation, dans toutes les circonstances où ces sentiments profonds pourront se manifester, pour assurer la sécurité de la grande famille Nanterrienne.

Dans cet ordre d'idées, et comme hommage public, je tiens à honorer de vous signaler, le sous-lieutenant Daumé entré au corps des Sapeurs-Pompiers en 1874, sous le commandement du regretté capitaine Hude.

Depuis tant d'années sur la brèche, sans faiblir jamais, toujours le premier au danger, sachant, par l'exemple entraîner ses hommes dans un élan irrésistible, n'excluant ni la prudence, ni le sang froid, toujours si nécessaires, en présence du fléau tant redouté.

Sous l'égide de pareils états de service j'ai pensé, qu'une distinction qui serait, en même temps, une juste récompense, et une émulation pour la subdivision, serait bien justifiée.

J'ai en conséquence, dans ce sens, formulé une demande, que notre honorable président, agissant comme premier magistrat de la commune, a bien voulu agréer, il vous dira d'une voix plus autorisée quel accueil elle a trouvé, comme prix de ses efforts.

Nous savons tous ici, que sous l'impulsion de M. le Maire, notre Conseil municipal, toujours soucieux des intérêts de la commune, a consenti tous les sacrifices vaillamment supportés par la population, mais il reste encore beaucoup à faire, pour mettre notre subdivision à la hauteur de sa tâche, et la bienveillance qui nous a toujours été témoignée, m'encourage à vous soumettre, après l'avoir dressée dans l'étude, la liste des objets qui nous manquent pour parfaire notre matériel, et mettre nos hommes en état de s'en servir; il nous faudrait :

1° Une pompe aspirante et foulante; 2° Une échelle automatique pour quatrième étage.

3° Des bouches d'incendie en plus grand nombre.

4° Des bottes pour le service.

5° Un local plus vaste et plus sain pour remiser pompes et agrès.

6° Remplacer l'équipement de grande tenue, en service depuis 12 ans.

J'ai le ferme espoir, que M. le Maire, voudra bien examiner ma demande, avec le soin qu'il apporte à toutes choses, et pour ne pas retenir plus longtemps votre attention, je termine mon petit discours, si mal pondéré, en levant mon verre en l'honneur de M. le Président, du Conseil municipal, des Membres honoraires, et aux charmantes dames qui donnent à notre petite fête, tant d'éclat.

M. Hennape, se lève alors et prononce, à son tour, les paroles suivantes, dites d'une voix ferme :

Monsieur le Lieutenant,
Messieurs les Pompiers,

Vous venez de me transmettre vos remerciements pour le Conseil et les Membres honoraires. — Permettez-moi de remercier aussi, MM. les Membres de la Caisse de famille pour leur dévouement à l'œuvre.

Je serai auprès de mes collègues du Conseil, l'interprète de vos sentiments à leur égard et je puis vous assurer d'avance que vos demandes seront examinées avec le soin qu'elles comportent.

Plusieurs du reste, ont été prises en considération et si l'exécution de diverses décisions n'ont pu encore avoir leur effet à ce jour, c'est que les questions budgétaires ne sont pas toujours réglées par un seul trait de plume!... et comme dit le proverbe : « Il n'est pas facile de contenter tout le monde. »

Vous venez, tout à l'heure, Monsieur le lieutenant, de rappeler les services rendus par le regretté capitaine qui vous a précédé, il a su en effet, servir d'exemple et nous sommes heureux de voir que la prudence, le sang-froid et j'ajouterais la compétence qu'il a su

inculquer aux siens, reçoivent aujourd'hui la récompense de longs et loyaux services.

Aussi suis-je satisfait de pouvoir attacher à la boutonnière de votre sous-lieutenant Daumé la marque de distinction des braves et de lui donner l'accolade non seulement comme *délégué* de M. le Ministre de l'intérieur, mais aussi comme *compagnon*.

Ici, M. Hennape, au milieu des applaudissements attache à la boutonnière de M. le sous-lieutenant Daumé, la médaille de sauvetage.

C'est là, Messieurs, une distinction que nous voudrions voir sur d'autres poitrines, toujours prêtes à vibrer lorsqu'il s'agit de dévouement envers leurs semblables!

Rappelez-vous que c'est surtout à son esprit de discipline qu'il doit cette distinction si enviée par les siens, aussi ne puis-je que vous mettre en garde contre certains hommes malveillants dont le cœur est au niveau de leurs sentiments vils et bas et qui n'ont pour but que de semer la division dans vos rangs pour compromettre l'avenir de votre corps d'élite.

On me soumettait ce matin, une feuille empreinte de ces sentiments. Je serai bien aise de voir en face, ceux qui, sous le voile de l'anonymat, prêchent ou essaient de semer la discorde entre la municipalité et votre subdivision. Que s'il s'en trouve un parmi nous, qui avec ces intentions se soit glissé dans nos rangs, qu'il ose lever la tête et prendre la responsabilité de pareille ignominie!...

A celui-là, je dirai que sa place n'est pas parmi ceux qui ont pris pour devise *Honneur et Courage* (applaudissements).

Après quelques instants, M. Hennape reprend :

A votre vaillante subdivision de continuer les saines traditions de vos devanciers et c'est dans cet espoir que je lève mon verre à l'UNION de la municipalité et des sapeurs-pompiers!

La fin de ces fières paroles fut, (quoiqu'en dise certain journal que nous ne voulons pas nommer) saluée d'enthousiastes applaudissements.

Mais l'heure s'avancait et les nombreux danseurs qui attendaient réclamaient avec impatience qu'on leur livrasse la salle de danse.

En quelques minutes, celle-ci fut libre et l'orchestre formé par M. Peythieu, composé de dix musiciens choisis dans les meilleurs des environs et très bien entraînés par le chef, fit entendre les premières mesures d'une brillante polka.

Un long programme de danses s'est exécuté sans lasser les danseurs et à 5 h. 1/2, pas un de ceux-ci n'avait songé à quitter la salle, ce sont les musiciens, qui ayant rempli leur tâche, cessèrent les premiers.

C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un bal, une quête faite au profit de la société de Secours-Mutuels a produit la somme de 40 fr. 50.

A remarquer que, M. le Maire et Mme Hennape sont restés jusqu'à la fin de cette charmante fête.

Nouvelles Militaires et Maritimes

Le *Journal officiel* vient de publier les ordres d'appel en 1898 pour les hommes des différentes catégories de réserve.

Les réservistes des classes 1888 et 1891 seront appelés sous les drapeaux du

lundi 22 août au dimanche 18 septembre, ils prendront part aux grandes manœuvres.

Seront convoqués en même temps les dispensés par l'article 23 de la loi sur le recrutement appartenant à la classe 1894 et les dispensés de la même classe (articles 21 et 22) ayant l'intention de concourir pour le grade de sous-lieutenant de réserve. Ces derniers devront adresser leur demande au général commandant la subdivision de région de leur domicile avant le 1^{er} avril 1898.

Armée territoriale. — Classe 1882 et 1883.

Revue d'appel. — Classe 1877 et services auxiliaires des classes 1877, 1882, 1887, 1891 et 1895.

Armée de mer. — Seront convoqués du lundi 4 juillet au dimanche 31 juillet :

Infanterie de marine. — Artillerie de Marine. — Armuriers de la marine :

1° Les hommes visés par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, appartenant à la classe 1894;

2° Les réservistes appartenant aux classes 1887 et 1891.

Les réservistes des équipages de la flotte appartenant aux classes 1889 et 1891.

LA FRATERNELLE

Devant les difficultés qui lui ont été faites, le Comité de cette société a décidé d'organiser une *matinée lyrique*, au lieu d'une soirée.

Elle aura lieu dimanche prochain 19 décembre 1897, à 2 heures très précises dans la salle de M. Tragin, 37, rue Saint-Germain.

Nul doute, que de nombreux sociétaires viendront, par leur présence, approuver les efforts faits par l'infatigable président et par son dévoué comité.

Nous publierons le programme in-extenso dans notre prochain numéro.

Le soir, une sauterie intime aura lieu dans les salons de M. Tragin, elle commencera à 9 heures.

Comme les bals ne paraissent pas devoir être des plus nombreux cette année, nous engageons la jeunesse aimant la danse et la bonne compagnie à venir, en foule apporter l'éclat de sa gracieuse présence à cette petite fête de famille.

DAMES FRANÇAISES

Comité de Nanterre. — Comme suite au compte-rendu financier que nous avons publié relativement à la soirée donnée par le Comité des Dames Françaises le 23 octobre dernier, nous apprenons avec plaisir que de nouveaux dons s'élevaient à la somme de 200 francs, sont parvenus à la présidente Mme Moise.

Le Comité, sur la proposition de sa dévouée présidente a envoyé immédiatement 100 fr. à l'hôpital d'Auteuil et 25 fr. au bureau de bienfaisance de notre localité, le surplus a été versé à la caisse du Comité.

Vendredi prochain 17 courant, à neuf heures du soir, M. le docteur Mary, continuera la série des instructives conférences qu'il fait aux Dames Françaises sur les maladies infectieuses, il traitera ce soir là « Le typhus ».

Nous engageons non seulement les dames du Comité à assister à

ces cours qui sont des plus intéressants, mais nous faisons un pressant appel à nos nombreux lecteurs, en les conviant à y prendre part.

Objet trouvé sur la voie publique

M. Diehly, demeurant rue de la Croix, à Nanterre, a trouvé, il y a quelque temps déjà, une bricole en cuir en parfait état.

La personne qui l'a perdue peut venir la réclamer à M. Diehly.

ETAT-CIVIL de Nanterre

Naissances. — Carion, Roger, route de Cherbourg, 3. — Servat, Rose, rue de Colombes. — D'hondt, Marcel, rue Saint-Germain, 13. — Arnoult, Henri, avenue de la République, 75.

Publications. — M. Salle et Mlle Lebourg, à Montreuil (Seine). — M. Charles et Mlle Aubisse, à Nanterre.

Mariages. — M. Colas et Mlle Rochat, à Nanterre. — M. Wasse, à Paris et Mlle Géry, à Nanterre. — M. Barbour, et Mlle Gombert, à Nanterre. — M. Alély, et Mme Vve Boulet, à Nanterre.

Décès. — Bastin, Gustave, 1 an, sente des Fontenelles. — M. Marouillat, 35 ans, rue des Rosiers, 10.

MAISONS RECOMMANDÉES de Nanterre

A la Coiffure Moderne. — E. CAUCHOIS, 82, Rue du Chemin-de-Fer. — Grands salons de coiffure de la Gare, Chapellerie des Élégants, Parfumerie, postiches. — Prix modérés. — Salon et entrée spéciale pour les dames. (Voir annonce spéciale à la 4^e page).

COMPTOIR IMMOBILIER. 82, place de la Gare. — Location, achat, vente de maisons et terrains, fonds de commerce, prêts hypothécaires, Rentes viagères, Assurance-vie, etc.

Boulangerie Viennoise. — A. HEUDEBERT fils, 3, Rue du Chemin-de-Fer (près de l'Église). — Pâtisserie, Pains bénits sur commande. — On porte à domicile à toute heure. — Four libre tous les jours.

DUJAT, quincaillerie, articles de ménage. 36, rue Saint-Germain. — Couvelerie, articles de chauffage et de jardinage, outils de toutes sortes, etc. etc.

A L'ILE FLEURIE. Ernest Lemaire, restaurateur, à 10 minutes de la gare de Nanterre, en face le boulevard de la Seine, entre le pont de Chatou et le pont de Bezons. — Spécialité de matelottes et fritures. — Bonne cave. — Jeux divers. — Chambres meublées, grand salon de société, piano. — Construction et réparation de canots, garage et garde de bateaux.

NOTA. — Appelez le maître.

Au Gagne-Petit. — Maison de nouveautés, lainages, soieries, velours, flanelles, bonnettes, mercerie, confections pour dames et fillettes, lingerie en tous genres, fichus, foulards, fourrures, vêtements pour hommes et enfants, articles de travail, tapis, literie, toiles à des prix exceptionnels, etc. — B. HENRIOT, 1, rue Castel-Marty.

Au Robinson du Mont-Valérien. — Maison BLUSSON, marchand de vins, restaurateur, 55, Route de Suresnes. — Cabinets particuliers, Chambres et Cabinets meublés, Jardins et Bosquets, Balançoires et Jeux divers. — Ecures et Remises.

A. BLUSSON, tâcheron de M. Rottenberg, fabricant de plâtre, au pied du Mont-Valérien. — Plâtre cuit au bois. Fait tous les Travaux concernant le Bâtimement et le Terrassement. Carreaux de plâtre, Plâtre, Chaux, Sable, Cailoux, Meulière, Gravois, etc. — Chevaux de louage et renfort pour la côte du Fort.

E. FINCK, 15, place de la Fête: Entreprise de parcs et jardins, Bouquets à la main, Corbeilles de tables, Couronnes, Garnitures d'appartements, Spécialité pour la table des arbres, Fouritures de plantes en tous genres, Arbres fruitiers et d'agrément.

N. BILLIARD, ancien principal clerc de notaire, 7, rue de Beauvoisin (Palais-Royal) PARIS. Prêts sur hypothèques, Successions ouvertes, Nues propriétés ou usufruit, de Rentes sur l'Etat et autres valeurs; Achat de droits successifs, Créances, Nues-propriétés, Usufruit, Avances avant formalités, Administration et Vente d'immeubles, Règlement de successions et de toutes affaires de famille.

Café-Restaurant de la Gare, noces et banquets, M^{me} BOUY, 87, rue du Chemin-de-Fer, bureau de tabac, deux billards.

Boucherie C. HOUPPIED, 7, route de Cherbourg. — Viande de premier choix. — Un service spécial est organisé pour prendre et livrer les commandes à domicile. (Marché de Nanterre le jeudi et le dimanche).

A la Botte Bourguignonne. — U. VIROT, cordonnier-bottier, 3, Rue Saint-Germain. — Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames Fillettes et Enfants; Articles de Strasbourg, Gaillards et à la Clef.

Vins et Spiritueux en Gros. VIALLE et C^o, 3, Place de la Fête. — Vins de toutes provenances en cercles et en bouteilles, etc.

Spécialité d'huiles de toutes espèces, vinaigres et savons. — Maison MUFFAT, 51, rue du Chemin-de-Fer. Conserves alimentaires en tous genres.

GOERNU frères, entrepreneurs de peinture — 14, rue de l'Église.

BACHELET père, entrepreneur de maçonnerie. — 76, rue du Chemin-de-Fer.

Menuiserie. — MELLEUX, entrepreneur, 16, Rue Gambetta.

Entreprise de Transports et Bestiaux. — Louis DUPONT, 9, Rue Gambetta. — Sable et Cailloux, Location de Rails et de Wagonnets, Terre végétale, Fumier, etc., Mignonnette et gros Gravois.

Laiterie du Domaine de la Charmoise. A. MICHENON, 37, rue ThomasLemaire.

Vente et location de Maisons. — Agence PERARDEL, 33, boulevard Couchant, ancien 29.

Couverture et plomberie. — A. PORTIER, 4, place de la Fête, ci-devant 20, av. de Rueil.

HUDE fils, entrepreneur de menuiserie, 22, rue de l'Église. Maison fondée en 1842.

MEDICIN-VÉTÉINAIRE. A. CARONI, 6, av. Rochede. Consultat. de 8 à 9 et de 12 à 2 h.

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympan artificiels du Dr Nicholson, a remis à son institut la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les tympan puissent les avoir gratuitement.

S'adresser à A. T. Halé, secrétaire, 22 St. Bride Street, Londres; E. C.

GRAND HOTEL TERMINUS PARIS — Gare Saint-Lazare — PARIS

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont journellement faites, l'Administration du Grand Hôtel Terminus vient d'installer au rez-de-chaussée des salons pour noces, réunions, bals et banquets.

Ces nouveaux salons ont une entrée spéciale et offrent tout le confort et le luxe le plus moderne.

ÉCHOS DES COMMUNES ENVIRONNANTES Puteaux

Une de ces dernières nuits, des malfaiteurs ont pillé, 131, avenue St-Germain une boutique de cordonnier, dans laquelle ils avaient pénétré par effraction.

Afin de pouvoir emporter leur butin, les voleurs se sont emparés d'une voiture qu'ils ont prise dans la remise d'un loueur.

La police de Puteaux a pu suivre les traces de la voiture jusqu'à un champ où les voleurs se sont partagés les marchandises dérobées.

Plusieurs arrestations seraient imminentes.

ETAT-CIVIL de Puteaux

Naissances : 3 garçons, 5 filles, total 8.

Mariages. — M. Deloffre Victor, rue Saulnier, 46, et Mlle Maffard Henriette, avenue de la Défense, 31. — M. Albéro François, rue de Neuilly, 142, et Mlle Lhemann Pauline, rue des Cantines, 7. — M. Michaud Victor, rue du Marché, 34

et Mlle Peeters Louise, rue Mars-et-Roty, 37. — M. Frachebond Henri, rue des Pincevins, 10 et Mlle Toussaint Agnès, rue des Pincevins, 10. — Emile Alexandre, impasse Roux, 12 à Paris et Mlle Bourlier Lucie, avenue St-Germain, 123. — M. Delattre Alfred, rue des Coutures, 72 et Mlle Leroy Octavie, rue des Coutures 72.

Décès. — M. Imfeld Jean (fils), 20 ans, rue Voltaire, 103. M. Imfeld Jean (père), 48 ans, rue Voltaire, 103. — M. Pointu Gustave, 46 ans, rue de Paris, 60. — Pillien Marie, 1 mois, rue de la République, 190. — Monteyrol Valentine, 14 jours, avenue St-Germain, 153. — Pleyer Cécile, 4 ans, rue de la République, 92. — Mercier Albert, 10 jours, rue de Paris, 60.

Après avoir cité les opinions de nos ennemis eux-mêmes sur l'énergie de notre résistance pendant la guerre et l'héroïsme de nos soldats, M. Henri Genevois termine par ces éloquentes paroles :

« Il ne reste plus qu'à formuler en quelques mots l'enseignement qui se dégage de ces constatations. »

J'espère vous avoir communiqué quelques impressions fortifiantes et vous avoir démontré qu'à l'heure du suprême péril, la France se montra plus vivace, plus haute, plus noble qu'elle n'apparaît dans la bassesse de ces polémiques où nous semblons prendre plaisir à nous rabaisser et à nous calomnier nous-mêmes.

Où! nous pouvons conserver l'orgueil d'être Français, oh! Entendons-nous bien. Je ne parle pas de cet état d'âme platonique et vaniteux qui s'évapore en gestes et en phrases. Je parle d'une fierté d'un caractère plus élevé où nous puiserons un sentiment plus profond de nos devoirs — patriotiques et civiques, et aussi un besoin plus impérieux de mieux aimer notre Patrie et de la mieux servir!

Or, quel est le meilleur moyen d'aimer notre patrie. C'est de la faire aimer — de la faire aimer de tous les Français, en introduisant plus de bonté dans les mœurs, plus de justice dans les lois. (Vifs applaudissements.)

La solidarité nationale qui constitue le patriotisme risquerait fort d'être artificielle si elle n'était doublée et renforcée par la solidarité sociale.

Il est une devise ou plutôt une règle de conduite que nous devons pratiquer dans les œuvres de la paix, si nous voulons la retrouver sur les champs de bataille.

Chacun pour tous!

Tous pour tous!

Loyalement pratiquée, la fraternité civile et sociale fera la France forte et prospère; elle préparera la fraternité militaire qui fera la gloire de nos armes. »

De longs applaudissements saluent la fin de cette belle conférence, toute vibrante de patriotisme.

M. Alexandre Laya, président, adresse au nom de toute l'assistance et au nom de la Ligue d'Enseignement qu'il représente, ses plus vives félicitations à M. Henri Genevois.

Le Directeur-gérant : E. HUBY.

A LOUER
Boulevard de la Seine, 8
à l'angle de la rue de Bezons

A NANTERRE
et à deux minutes de la Gare

VUE SPLENDIDE
BEAUX PETITS

APPARTEMENTS
et logements

EAU & GAZ

GRAND MAGASIN DE CHAUSSURES
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56

Ancienne Maison FROMONT

MAUMONT, Succ^r

Chaussures de Fatigue et de Luxe

Spécialité pour dames, fillettes et enfants

Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.